



# LE POLITIQUE,

## JOURNAL DE LIEGE.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 12 francs pour Liège, et 13 francs pour les autres villes du royaume. — Un Numéro séparé se vend 16 centimes. — Les abonnements commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES : Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

### FRANCE. — PARIS. — LE 4 JUIN.

Les nuages qui couvraient le ciel ce matin faisaient craindre une journée de pluie et de mauvais temps, mais vers onze heures ils ont disparu et en ce moment le temps est magnifique. La garde nationale a été convoquée pour midi dans les mairies, et elle s'est rendue dans l'avenue des Champs-Élysées pour former la haie au moment de l'entrée du roi.

S. M. et toute la famille royale sont partis de Fontainebleau, ce matin à 7 heures. Après avoir déjeuné à St.-Cloud, on a dû arriver vers midi à Neuilly.

Le cortège composé de 70 officiers généraux et maréchaux de France a dû partir à 2 heures de Neuilly. Nous regrettons que l'heure avancée de la poste nous mette dans l'impossibilité de donner des détails sur l'entrée du roi et de la nouvelle duchesse d'Orléans à Paris. Mais nous venons de parcourir l'avenue des Champs-Élysées jusqu'à la porte Maillot, et déjà un immense concours de monde est réuni de tous côtés pour assister à cette entrée solennelle. Deux batteries du 2<sup>e</sup> régiment d'artillerie sont placées dans l'avenue de Charles X, et 101 coups de canon doivent être tirés au moment de l'arrivée du cortège à l'Arc de Triomphe de l'Étoile. Les invalides répondront à ces 101 coups par un nombre égal de coups de canon.

M. de Rambuteau, préfet de la Seine, et les maires de 12 arrondissements de Paris se sont rendus à l'Arc de Triomphe où ils doivent complimenter la duchesse d'Orléans. La troupe de ligne et la garde nationale sont répandus dans toute l'avenue des Champs-Élysées, depuis l'Arc de Triomphe jusqu'aux Tuileries. Les gardes nationales de la banlieue sont placées dans l'avenue de Neuilly. Toutes les autorités supérieures doivent être invitées aujourd'hui à dîner à la cour.

On écrit de Fontainebleau, 3 juin : Hier, dans la matinée, on a présenté à la duchesse d'Orléans les officiers de la garde nationale; ceux de la garnison et les autorités municipales et administratives de la ville. Vers deux heures et demie, le roi et la famille royale ont été visiter le camp.

Le roi et le duc d'Orléans ont goûté la soupe à la gauloise. Ils l'ont trouvée excellente. La princesse Hélène a paru fort sensible au bon accueil qu'elle a reçu des soldats, très contents eux-mêmes de la manière dont elle a accepté les témoignages de leur enthousiasme.

Les saillies, les plaisanteries grivoises et les bons mots n'ont pas manqué. La duchesse d'Orléans ayant lu ces mots tracés en lettres de fleurs : *Hélène a le cœur des Français*, s'est baissée, a ramassé une de ces fleurs et l'a portée à ses lèvres; ce qui, comme on pense bien, a fait sensation. Les soldats étaient sans armes. La seule garde du camp a rendu les honneurs militaires. Il y a eu largesse et doubles rations.

La famille royale s'est ensuite dirigée vers la forêt. Là, elle a trouvé la musique du 4<sup>e</sup> régiment de hussards et celle de l'infanterie qui s'étaient échelonnées pour faire retentir de joyeuses fanfares dans ses sites si féconds en aspects saisissants.

### FEUILLETON.

#### HISTOIRE D'UNE COMPAGNIE DE GRENADIERS.

Le 24 octobre 1812, le premier corps, ayant reçu l'ordre d'évacuer Moscou, arrivait à Malojaroslavetz encore à temps pour prendre part au glorieux combat livré par le prince Eugène, à la tête du quatrième corps, contre les forces concentrées de l'armée ennemie. Le colonel Kobilinski, aide de camp du maréchal Davoust, traversant la ligne de bataille pour porter un ordre, fut atteint par un boulet et laissé parmi les morts. Le soir de cette brillante journée, car la petite ville de Malojaroslavetz, tout à tour prise et reprise, était restée en notre pouvoir, le maréchal Davoust parcourait le champ de bataille, quand tout à coup un homme couvert de sang, se soulevant du milieu d'un monceau de cadavres, fit entendre ces mots : « Eh bien ! mes camarades, me laisserez-vous mourir sans secours ? C'était le colonel Kobilinski, que dans la confusion générale, on avait cru tombé au pouvoir de l'ennemi. Un brancard est dressé à la hâte par les hommes de l'escorte, et bientôt le pauvre blessé est confié aux mains des chirurgiens ; mais, hélas ! celui qui vient d'inspecter sa blessure a échangé avec le maréchal un regard d'une sinistre intelligence : l'amputation que le boulet lui-même a opérée à la naissance de la hanche, ne peut qu'être assainie par le scalpel ; aussi, pendant une seconde fois l'usage de ses sens, Kobilinski presse, un signe d'adieu, la main de son illustre chef.

Le lendemain, l'ordre arrivait au maréchal de quitter spontanément la route de Kalouga, et de se reployer, par un changement de direction, sur celle de Wilna, où désormais devait s'opérer la retraite. Déjà les troupes exécutaient ce mouvement, quand l'officier que le maréchal avait envoyé s'informer de l'état de Kobilinski, vint lui annoncer que, trompant toutes les prévisions, il vivait encore ! Et les ambulances de l'armée étaient restées en arrière, les bagages incendiés : qu'allait donc devenir l'infortuné Polonais ?

— Les invitations envoyées aux membres de la chambre des députés pour la fête de Versailles ont produit hier une sorte de tumulte dans la salle de conférence. Ces billets d'invitation portent qu'on ne sera admis qu'en uniforme, ce qui indique assez clairement que l'on ne recevra pas MM. les députés qui se présenteront en noir. Il y a déjà longtemps qu'il est question de faire reprendre le costume à la chambre des députés, mais aucune mesure n'avait encore été prise à cet égard ; aussi la teneur des billets d'invitation a produit beaucoup de tumulte et un grand nombre de députés ont déclaré qu'ils ne se rendraient pas à l'invitation qu'ils avaient reçue si on y mettait l'obligation de paraître à Versailles en uniforme.

— Dans quelques départements, on a déjà célébré par des fêtes le mariage du prince royal. Dans d'autres, on se prépare à le célébrer à l'époque qui sera choisie pour les fêtes de la ville de Paris. Nous voyons avec plaisir que partout la part des pauvres est faite dans les programmes. A Marseille, on dotera seize jeunes filles choisies parmi celles qui se distinguent le plus par leur conduite et leurs progrès dans les écoles communales gratuites, et dont les parents sont dans l'indigence. On délivrera à chacune d'elles un brevet de 300 fr. placé à la caisse d'épargne et exigibles avec les intérêts accumulés à l'époque de leur mariage ou de leur majorité.

— M. le baron de Werther est resté hier pendant une heure en conférence avec M. Molé.

— Le baron de Werther est parti pour se rendre à Berlin, où il doit prendre la direction des affaires étrangères. C'est M. Brassier de Saint-Simon, qui a été accrédité en qualité de chargé d'affaires de la cour de Prusse.

— On annonce que dans un conseil tenu avant-hier à Fontainebleau, le roi s'est prononcé formellement contre la dissolution de la chambre.

— Un journal polonais annonce que la diète du grand duché de Posen a résolu de présenter au roi de Prusse une adresse, dans laquelle les membres de cette assemblée demandent la garantie de leur nationalité. Cette décision a été emportée par la majorité des votes. Il est à remarquer qu'un grand nombre de députés sont allemands d'origine.

— L'envoi d'une escadre à St-Domingue paraît résolu ; le contre-amiral Galliss en aurait le commandement. Cette escadre se composerait d'un vaisseau, d'une frégate, de deux corvettes et de deux bricks. Elle aurait pour objet d'appuyer les propositions qui seront faites par un agent diplomatique au président de la république d'Haïti au sujet de l'indemnité qui a été promise aux anciens colons dépossédés de leurs propriétés.

— Il est fortement question du départ prochain de l'escadre du comte amiral Hugon pour les côtes de Catalogne. Les bâtiments sont prêts à partir ; mais le gouvernement ne donnera sans doute l'ordre de départ qu'après avoir acquis la certitude que le prétendant aura établi le centre de la guerre civile en Catalogne. (Courrier Français.)

— On ne saurait se faire une idée de l'immense quantité d'œufs exportée de France à Ramsgate. Souvent il entre le même jour dans ce port plusieurs bâtiments chargés de cette denrée. Les œufs sont arrangés avec soin dans de longues boîtes en bois ; les officiers de la douane de Ramsgate les exa-

Telles étaient les réflexions du maréchal, que venait d'éclairer une soudaine résolution ; se portant aussitôt vers le front d'une compagnie de grenadiers, arrêté à sa voix :

« Soldats ! leur dit-il, mon aide-de-camp, le colonel Kobilinski, a eu la cuisse emporté par un boulet ; Polonais, il ne doit pas tomber au pouvoir des Russes ; je vous le confie : soyez lui en garde comme à votre drapeau ! »

Quelques minutes après, Kobilinski, porté sur un brancard au centre de la compagnie, suivait le mouvement rétrograde de l'armée. Alors que les événements grandissaient, la Providence, secondant la touchante protection du soldat, semblait rendre au blessé l'espérance et la vie. Quelques jours encore, et cette retraite, commencée en bon ordre, allait, sous l'intensité toujours croissante du froid, présenter un aspect effrayant de désorganisation et de misère !

La compagnie de grenadiers cheminait lentement et pour ainsi dire isolément sur cette route convertie de débris de l'armée, au plus fort de son agonie, traversant en quelques jours, que dis-je ? en quelques heures, toutes les phases de la guerre ; tantôt formée en cercle autour du brancard du pauvre blessé, repoussant des charges échelonnées et régulières, ou des hordes informes et sauvages, tantôt reprenant l'offensive et se faisant jour par une brusque attaque à travers les masses ennemies, mais toujours calme, inébranlable et silencieuse. Qu'il était touchant, ce spectacle, cet épisode d'un grand drame qui aurait passé inaperçu comme les mille traits isolés de courage et de dévouement qui surgissent à chaque pas, faute de témoins pour en recueillir le souvenir ! D'où vient que quelques soldats abandonnés à eux-mêmes conservent, au milieu du découragement général, cette force morale qui maîtrise les événements ? C'est que ce n'est plus leur vie qu'ils défendent ; c'est qu'un maréchal de France leur a dit :

« Je confie Kobilinski à votre honneur ; vous me le ramènez ! » C'est qu'alors le prestige de la gloire était une réalité, et l'esprit militaire un levier qui soulevait et entraînait les masses ; aussi, après

minent, puis elles sont embarquées sur le champ pour Londres par les galiotes. Plus de 20 de ces navires sont continuellement occupés du transport des œufs de France.

— Voici, d'après le rapport de la cour des comptes, le tableau des résultats de la loterie, depuis son rétablissement en l'an VI jusqu'à sa suppression au 1<sup>er</sup> janvier 1836, c'est-à-dire pendant trente huit années. Les mises durant cet espace de temps se sont élevées à près de deux milliards, et les lots gagnants à quatorze cent millions de francs environ.

En déduisant les remises aux receveurs, les frais administratifs et la perte sur 1814, le bénéfice net se réduit à trois cent quatre-vingt-cinq millions, dix millions environ par année.

— On écrit de Bone, du 14 mai :

Il paraît que des propositions avaient été faites à Achmed-bey. Car on a reçu de lui une réponse assez insolente. Cette réponse porte en substance que l'on ne conçoit pas la sottise de celui qui écrit ces propositions, qu'assurément, il ne doit point être un homme sensé ; car dans ce cas il saurait qu'Achmed-bey ne reconnaîtra jamais l'autorité de la France sur ses états, qu'il est le seul souverain de la province de Constantine, et que si la France veut éviter la guerre et des malheurs, si elle veut que lui Achmed-bey réponde aux propositions de paix que vous lui faites, qu'elle commence par évacuer Bone et tous les points de la province, dans ce cas seul il autorisera un consul français à Bone et permettra le commerce entre notre nation et la sienne.

— On écrit de Toulon, 29 mai :

Une dépêche télégraphique prescrit aujourd'hui au bateau à vapeur le *Sphinx* de partir immédiatement pour Cadix. Le *Sphinx* chauffe en ce moment, et dans quelques heures il aura quitté Toulon.

La division Hugon renouvelle ses remplacements pour six mois, elle est mise à la disposition du télégraphe.

La goëlette la *Légère* a appareillé ce matin. On pense qu'elle se rend sur les côtes d'Espagne.

Le brick goëlette la *Mésange* a quitté Toulon pour se rendre à Tripoli en Barbarie, elle y va remplacer l'*Isis*.

Les deux balancelles de l'Etat la *Scybose* et la *Tafia* ont fait voile ce matin pour les côtes d'Afrique. Ces deux bâtiments légers armés de pierriers et d'espingoles vont protéger les caboteurs qui font la pêche du corail et empêcher la contrebande de poudre et de munitions qui est toujours en pleine activité sur les côtes qui avoisinent Bone. Les contrebandiers sardes et autres se rendent de Tunis à la Gdite, là, ils enterrent leurs munitions en y plaçant un signe convenu, et les caboteurs de la côte d'Afrique viennent la nuit déterrer les objets en contravention pour les porter dans l'intérieur des terres. Ce n'est que par cette voie que le bey de Constantine s'approvisionne de toutes les munitions qui lui sont nécessaires pour soutenir la guerre qu'il nous fait, et la plus grande partie de ces munitions est de fabrication anglaise.

### AFFAIRES D'ESPAGNE.

— On lit dans une lettre d'Estella, en date du 27 mai, dix heures du soir :

Ce matin, à cinq heures, les carlistes se sont emparés de

trois semaines de lutte et d'agonie, repoussaient-ils encore comme outrage la prière du Polonais, qui, se voyant le but de tant d'héroïques sacrifices, suppliait à mains jointes qu'on l'abandonnât sur la route...

« Mon colonel, lui répondait alors un vieux et stoïque troupière, mort ou vif, nous vous ramènerons, c'est la consigne du maréchal, le reste à la grâce de Dieu ! »

Et à quelques jours de là, celui qui s'exprimait ainsi venait de se réveiller, lui cinquième, de l'engourdissement qui avait causé la mort de ses camarades pendant une de ses fatales nuits de désastre et de deuil, tel es que n'en graverait plus le burin de l'histoire ; puis, vers le soir de cette dernière journée, s'élevait à l'horizon brumeux, dans la direction de la route, un rideau de maisons ; c'était Wilna ! terre promise, Capoue avec ses délices, et les délices tant désirées, l'espoir d'un abri, d'un peu de paille et de pain !

Un cri de joie a ranimé le courage de cinq braves qui soutiennent le brancard où repose à demi mort le malheureux Kobilinski. Vaine espérance ! ce dernier effort a épuisé leur vigueur ; trois tombent en vue du faubourg ; les deux autres font quelques pas... puis, un seul, un seul ! dispute encore aux éléments le corps engourdi de son chef, ne pouvant le porter, il le traîne, rampe avec lui, puis un horrible silence, puis un cri de victoire ; il touchait Wilna ! Bientôt aidé de quelques soldats, il transporte son précieux fardeau dans la maison délabrée où le maréchal Davoust a établi son quartier-général ; avec orgueil alors il lui fait savoir que la compagnie de grenadiers à laquelle il a confié le colonel Kobilinski ayant accompli sa mission, réclame l'honneur de le lui présenter. Le maréchal ne se fait pas attendre.

— Où est mon aide-de-camp ?

— Ici, mon colonel !

— Et la compagnie ?

— Voilà, mon maréchal.

— Je demande la compagnie ?

Lerin par surprise; plusieurs officiers ont été pris dans leurs lits, 50 soldats et urbains sont restés prisonniers; le reste de la garnison se trouvait dans l'église et au fort. Après un feu très-vif, l'église s'est rendue à midi, et le fort à 5 heures de l'après-midi.

Les résultats de cette journée sont : 200 soldats, le gouverneur de la place, le lieutenant de roi, l'adjutant de place, trois officiers de cavalerie et plusieurs d'infanterie faits prisonniers.

Une grande quantité de céréales, 12 chevaux de cavalerie, beaucoup de munitions et de projectiles, un obusier et deux pièces d'artillerie de campagne sont au pouvoir des carlistes.

Le Phare de Bayonne du 1<sup>er</sup> juin, donne les détails sur la prise d'Andoain et sur la mort du général Guerrea :

Andoain, le 29 mai.

L'ennemi a disputé le terrain pied à pied, se retirant de position en position jusqu'à la hauteur d'Andoain; la résistance est devenue plus vive et plus opiniâtre; elle était parfaitement favorisée par les localités.

Il était important de s'emparer d'un petit pont sur un affluent d'el Orto; autrement la rivière secondaire aurait fait obstacle au mouvement. Les bataillons commandés à cet effet étaient obligés de longer la presqu'île, et de recevoir, à très bonne portée, le feu du retranchement carliste; nous avons eu dans cette opération plusieurs hommes hors de combat, et le général Guerrea lui-même, atteint de trois balles, dont une à la tête, y a trouvé la mort. Ce malheureux général avait dans ce moment un de ses fils à ses côtés; un autre, aide de camp du général Evans, est arrivé au moment où son père a expiré. C'était un spectacle déchirant.

Le journal ministériel n'a point de dépêche de Bordeaux ni de Bayonne, mais il publie ce qui suit :

Perpignan, le 2 juin.

Vingt hullaneros arrêtés le 23 ont été embarqués à Barcelonne pour les îles Baléares; parmi eux était le réfugié Banielli. On a découvert de nouvelles trames et un amas d'armes; des arrestations ont été faites.

Le brigadier Carbo organisé à Esparaguera un corps de réserve. Le baron de Meer a mis Cervera en état de siège, à cause de la violence des exaltés. Il a réuni 7000 hommes à Lerida avant de partir pour l'Aragon.

Les lettres de Saragosse du 27 mai, portent que le général Irribaren a succombé; il avait reçu un coup de feu à la cuisse et un coup de lance dans le corps.

Ces lettres confirment la prise de Lerin et donnent à craindre qu'à la suite, les carlistes ne se soient emparés de Lodosa, ce qui leur donnerait un pont sur l'Ebre.

Nous avons par courrier des nouvelles de Madrid du 28 mai :

La tranquillité et l'ordre le plus parfait, dit cette feuille, continuent de régner dans les provinces d'Alicante, Avila, Cadix, Jaen, Léon, Malaga, Aalencia, Salamanque, Ségorie, Séville, Soria et Zamora.

On parlait à Madrid de donner un commandement important au brave général Narvaez, tombé en disgrâce depuis quelque temps. S'agirait-il de l'envoyer pour succéder au brave et malheureux Irribaren ?

Les cortès, à la majorité de 121 contre 83, ont adopté le projet de loi suivant :

Les fonctions législatives ordinaires des cortès actuelles ne cesseront qu'à l'époque de la réunion des cortès qui doivent les remplacer conformément à la constitution.

**BELGIQUE.**

**BRUXELLES, LE 5 JUIN.**

On parle des mutations suivantes dans le service de santé : M. Van Zevendonck, chargé de la garnison de Bruxelles, serait éloigné ou pensionné; M. Lebeau, chargé de l'hôpital militaire de Bruxelles, remplacerait M. Van Zevendonck; M. Tallois, ex-contrôleur de la pharmacie centrale, dont la place a été supprimée par le nouveau règlement, remplacerait M. Lebeau. On ajoute que M. Herlant, premier commis de M. Vleminckx, prendrait la direction de la pharmacie centrale que M. Gilisquet occupe par intérim.

— J'ai répondu: Voilà.

— Mais tes camarades ?

— C'est différent. Enfoncés sous la neige !

Et le maréchal de se précipiter dans les bras du soldat, dont l'histoire n'a point recueilli le nom, et qui, vingt ans après, s'attendrissait encore au souvenir de cette journée, la plus belle de sa vie entière.

**LA MENDIANTE DE VILLE-D'AVRAY.**

« Savez-vous où est ma mère, dites... savez-vous où est ma mère ? » Ainsi s'en va criant, sur la route de Normandie, la mendiante de Ville-d'Avray, et le passant s'arrête... Il regarde avec surprise la jeune fille à l'air inquiet, aux yeux hagards; et la pauvre enfant, comme frappée d'un réveil subit au milieu d'un songe affreux, semble poursuivre une idée fugitive... baisse la tête, la cache entre ses mains et s'éloigne en pleurant.

Il y a bientôt sept ans que Marie et sa mère arrivèrent dans le hameau. C'était un soir d'automne, vers le milieu de septembre. Il faisait déjà froid, car la terre humide, réchauffée pendant le jour par un soleil encore ardent, exhalait, aux approches du crépuscule, des vapeurs glaciales qui, pareilles à un rideau de crêpe, enveloppaient les bois et les étangs voisins.

Comme elles entraient dans le village, il était nuit close, et il tombait de larges gouttes de pluie; on les reçut dans une chaumière.

Elles venaient de bien loin et elles étaient bien lassées; on les fit assoir, et pour sécher leurs vêtements humides, on alluma un grand feu de chènevottes. Elles passèrent la nuit dans la cabane hospitalière, et le lendemain elles achetèrent une petite maison isolée sur la lisière du bois, là-bas, à côté du grand étang; car elles ne voulaient plus retourner à la ville, et au milieu d'un monde égoïste et méchant la vie leur paraissait longue et difficile.

La mère de Marie était infirme avant l'âge; aussi quand une fois elle

— On vient de faire la découverte d'une bande de 17 voleurs qui depuis plusieurs mois exploitaient les environs d'Andenaerde. Les détails de cette découverte présentent certain intérêt.

Une cabaretière de Boucle St-Blaise, au *Slibbergat*, étant à l'extrémité, fit appeler le curé de Boucle pour la confesser; cette femme signala au prêtre la bande de voleurs dont son mari actuellement détenu pour vol faisait partie; elle dénonça les vols nombreux qu'ils avaient commis, et indiqua la conduite de son mari comme la cause de la désunion qui régnait dans le ménage.

Le curé ne perdit pas de temps, il fit part de ce qu'il savait au commissaire de police, qui sur le champ se transporta chez la cabaretière, où accompagné de M. Moerman, notaire à Hoorbeke Ste-Marie, qui dressa acte de la déclaration, il prit toutes les informations utiles. Par suite de cette révélation, cinq individus de la commune d'Elst, deux de Bierlegem et un chaudronnier d'Andenaerde ont été arrêtés. La justice est à la poursuite des autres.

Nous avons publié ces jours derniers un arrêté en date du 27 mai, qui autorise le consistoire de l'église protestante de Maria-Hoorbeke, à accepter un legs composé de biens immeubles d'une valeur de 60 mille francs. Un journal explique les causes de ce legs. Elles ont assez d'intérêt pour être reproduites. Dans la commune de Maria-Hoorbeke, située à une lieue d'Andenaerde (Flandre orientale), se trouve un hameau où s'est réfugiée au seizième siècle, une colonie protestante d'environ 200 ménages peu fortunés, mais qui ont acquis assez de terres pour satisfaire à leurs besoins. Ces bonnes gens sont tellement appliqués à leurs travaux, et chérissent tellement leur situation, qu'au lieu de se conserver tels qu'ils sont, ils évitent tout contact, même avec la ville la plus proche.

A cet effet, ils vendent les denrées qu'ils récoltent ou les échanget avec leurs voisins. Depuis la fondation de la colonie, aucun de ses paisibles habitants n'a été traduit en justice, ni même devant un juge de paix; ils se soutiennent mutuellement, ils se rendent entre eux tous les services d'une véritable fraternité. Autrefois ils étaient réduits à enterrer leurs parents dans leurs cabanes, car ayant voulu les enterrer dans leurs vergers, on venait les déterrer pendant la nuit. En 1822, le gouvernement leur accorda un cimetière. Le legs de 60 mille francs qui vient d'être autorisé leur a été fait par Mlle. Vandenberghe (Jeanne), appartenant à leur communion, qui déjà de son vivant avait doté leur église d'un petit orgue.

Les bateaux à roues dont le service se fait de demi-heure en demi-heure entre les ponts de Londres et de Westminster, ne jettent aucune fumée, le mécanisme étant mû par le mercure.

Le bateau plongeur Dart est descendu ce matin la rivière et s'est placé entre le fort du Nord et Austraweel, où il va s'occuper à lever un bateau coulé, il y a environ 25 à 28 ans et qui était chargé de 24 pièces de 36 qui formaient la première batterie d'un vaisseau de ligne; nous donnerons plus tard le détail. (Indépendant.)

Le prix du charbon de terre a subi une baisse marquée à Londres, le 2 juin on cotait: celui de Galles, 1re qualité 22 sh. à 23, autres sortes 16 à 21 sh.

Depuis le vote de la dernière loi sur les distilleries, le genièvre a donné lieu à de grandes spéculations; partout il est recherché, et hier au marché de St. Trond, il a obtenu une faveur de trois francs par hectolitre; on le faisait couramment à 44 fr. ou 65 cent. le pot du lieu; encore tous les acheteurs n'ont pu être satisfaits craignant d'occasionner une forte hausse en demandant de plus grandes quantités. (Mercur.)

Il résulte d'un tableau publié par le *Journal d'Artois*, de la société du Luxembourg, que les 911 des actionnaires sont en Hollande et 271 en Belgique; le roi de Hollande et sa famille ont souscrit pour 403 actions.

On annonce l'ouverture de la section du chemin de fer de Malines à Louvain pour le 1<sup>er</sup> septembre. On augmente en ce moment le nombre d'ouvriers.

— On nous écrit d'Anvers, 4 mai :

« L'exposition d'objets d'art et d'agrément, récemment

fut établie dans sa chaumière, elle n'en sortit presque plus. Mais chaque jour la bienfaisance ramenait Marie au village, et pendant cinq ans il n'y eut pas de malheureux dont elle ne s'échât les larmes, pas d'indigent qu'elle n'aidât de quelque secours, pas de malade qu'elle ne soulageât d'un breuvage efficace. Sans doute elle avait puisé dans le malheur cette habitude ou plutôt ce besoin de compatir aux infortunes des autres, cette sensibilité divine qui bientôt lui mérita dans tout le voisinage le surnom d'Ange de charité.

Elle venait d'atteindre sa dix-huitième année, et comme elle était aussi belle que bonne, ce fut long-temps parmi les plus riches garçons du village à qui sollicitaient sa main. Mais elle fut toujours indifférente pour tous, et quand ils venaient, le dimanche, à la danse du soir, lui présenter à l'envi leurs bouquets champêtres, elle payait leur offrande d'un gracieux sourire; mais ces hommages la flattaient peu; la reconnaissance ne faisait sur son âme qu'une passagère impression, et son cœur ne battait qu'au nom de sa mère et à la pensée du malheur.

Un jour une lettre arriva, qui venait de la ville et qui leur fit répandre de grosses larmes. On n'a jamais su ce qu'elle contenait, mais le lendemain, Marie, qui n'avait jamais quitté sa mère, se mit seule en voyage; car, depuis quelque temps surtout, la bonne dame était souffrante.

Une semaine entière s'écoula... Marie est absente encore... elle avait sans doute, ou l'avait envoyée sa mère, un malheureux à consoler... Enfin elle revint, et, malgré la fatigue d'une longue route, elle traversa en courant le village; elle est au seuil de la cabane, elle y cherche sa mère... Elle n'y était pas!

Muette de saisissement et d'effroi, Marie s'arrête, immobile; mais bientôt d'une voix déchirante : « Ma mère, s'écrie-t-elle, ma mère, où donc est-elle ? Viens, viens, c'est ta fille, c'est Marie qui t'appelle... Pourquoi te cacher ainsi ? Cesse, oh ! cesse un jeu cruel, ou quand tu viendras tout à l'heure, tu m'embrasseras morte... Ma mère !... »

ouverte à Berchem près d'Anvers, au profit des pauvres, avait attiré cet après-dîner une affluence de curieux si considérable dans cette commune, qu'une foule de personnes n'ont pu pénétrer dans la salle d'exposition. Le catalogue se compose de 845 numéros, et l'on remarque que des dames de Berchem, d'Anvers et des environs, ont largement contribué à cette œuvre philanthropique par la production d'un grand nombre d'objets. Tout fait espérer que les résultats seront très favorables aux pauvres, puisque plus de 2,000 billets étaient déjà enlevés avant l'ouverture du salon.

M. le colonel Hardy, admis à la pension de retraite par arrêté royal du 23 mai dernier, a remis avant-hier à M. le major Francoote, le commandement du 16<sup>e</sup> régiment de réserve.

Les officiers du 16<sup>e</sup> régiment se sont rendus chez leur chef pour lui témoigner combien ils étaient affligés de son départ et pour lui exprimer combien ils auraient désiré servir plus longtemps sous ses ordres. M. Hardy a répondu dignement et avec bienveillance aux expressions d'attachement de ses subordonnés, en se recommandant à leur bon souvenir.

Le colonel Hardy, qui a emporté les regrets des différents corps de l'armée active qu'il a commandés, en laisse de bien sincères au régiment qu'il vient de quitter. (C. des F.)

Bruxelles, 5 juin (trois heures). — La liquidation du jour s'est opérée avec facilité. Le cours de l'actif espagnol (Ardoin) établi à 22 5/8 dès l'ouverture de la bourse, n'a pas varié, il y avait beaucoup d'argent à ce prix et papier à 22 3/4; on assurait qu'il était arrivé plusieurs courriers porteurs de nouvelles favorables à la reine Christine. Société Générale d'émission de Paris fortement en hausse et très demandée à 1565; Actions réunies 103 1/2 P.

Marché des huiles et graines. — Il ne s'est absolument rien traité, les prix restent nominaux comme à la dernière cote.

Anvers, deux heures. — Ardoin 22 1/2 5/8 3/4.

Londres, 3 juin, 4 heures. — D. Itc active d'Espagne 21 5/8 (haiss.) 1/2.

**LIEGE, LE 6 JUIN.**

**BANQUES EN ANGLETERRE.**

Au moment où quelques journaux, défenseurs d'une liberté illimitée dans l'établissement et l'organisation des banques, repoussent, de toutes leurs forces, l'intervention et le contrôle du gouvernement dans les opérations de ces sociétés financières, il n'est pas inutile de faire connaître quels sont les principes que l'on cherche à introduire dans l'institution des banques actuelles en Angleterre, et de dire deux mots de leurs relations avec le gouvernement. On prétend que la Belgique, sous le rapport de son organisation financière, est en arrière d'un demi-siècle, de la Grande Bretagne, et on nous montre sans cesse ce pays comme devant servir de modèle au nôtre. Eh bien, nous acceptons la comparaison, et nous allons prouver, que chez nous, l'organisation et les opérations des banques sont soumises à moins de restrictions et d'entraves que dans le pays modèle dont on invoque sans cesse l'exemple :

Voici ce que nous lisons dans une brochure remarquable, intitulée le *ministère de la réforme et le parlement réformé*, et publiée en 1833, à Paris, chez Paulin :

« Pendant la session de 1832, un comité secret avait été nommé pour donner son avis sur l'opportunité du renouvellement des privilèges exclusifs de la Banque d'Angleterre. L'enquête a duré depuis le mois de mai jusqu'à la fin de la session. Mais, bien qu'on ait, par ce moyen, obtenu des renseignements très-précieux, la commission n'a adressé aucun rapport qui pût aider le gouvernement dans la solution d'une question entourée d'autant de difficultés, et qui embrasse tant d'intérêts.

« Les uns attaquent les privilèges de la Banque d'Angleterre comme un monopole odieux; les autres les défendent comme une protection nécessaire contre les fluctuations dans l'émission du papier. Nous pouvons dire que cette dernière opinion est celle des hommes que leurs travaux et leur expérience en ces matières doivent, à bon droit, faire considérer comme des juges compétents dans une question qui exige un examen approfondi.

« Il a été clairement démontré que la concurrence, quels que soient d'ailleurs ses avantages, doit, dans le cas qui nous oc-

ma mère !... » Et ce cri que mille fois elle répète, est emporté par la brise du soir.

Un vieillard l'avait suivie de loin. Quand elle fut près d'elle, il lui prit la main pour l'emmener, et la pauvre fille le suivit sans résistance, car le désespoir avait anéanti toutes ses facultés. Elle ne voyait plus, elle n'entendait plus; pensait-elle encore ?

Le bon paysan la conduisit au cimetière du village, et là, tombant à genoux sur un peu de terre fraîchement remuée : « Ma fille, lui dit-il en pleurant, agenouille-toi près de moi, et nous prions ensemble... » Mais elle, d'une voix irrédigible : « Tu mens, dit-elle, ma mère n'est pas là. » Et repoussant le vieillard d'une main convulsive, elle s'échappa à travers la campagne et la rempli de ses cris et du nom de sa mère.

La tristesse fut grande au hameau quand on apprit son nouveau malheur. Les premiers jours, chacun voulut à l'envi lui prodiguer des soins, chacun voulut la recueillir sous son toit. Mais la pitié se dépense vite; on s'habitua bientôt à la voir souffrir, et deux mois après, elle n'avait plus de ressources. « Voilà la folle », disait-on.

Cependant les traits de Marie se détérioraient dans la douleur, et ses joues se creusaient sous les larmes, et son teint se haïait aux ardeurs du soleil. Plus d'hommages ! plus de jeunes garçons aux flatteurs bouquets !

D'avis étrangers étaient venus, qui avaient vendu la petite maison isolée, sur la lisière du bois, là-bas, le long du grand étang. Plus de breuvages efficaces à porter aux malades ! plus de secours à distribuer aux indigents ! A peine lui restait-il, pour se couvrir elle-même, quelques vêtements souillés de poussière et déchirés par l'épine des buissons. Sa folie devenait impuissante; de l'indifférence on passa bien vite encore au dédain, et l'ange de charité n'est plus aujourd'hui que la mendiante du hameau; et les mères de laisser courir leurs enfants après elle, et ceux-ci de la poursuivre de leurs cris railleurs : « Savez-vous où est ma mère, dites... Savez-vous où est ma mère ? »

cope, amener des résultats fâcheux; que, par des émissions illimitées, elle encourage l'imprévoyance des spéculateurs, et détermine, par cet accroissement de circulation, une hausse factice dans les prix, et que, par une réaction inévitable, elle amène une panique, un resserrement des capitaux, et toutes les conséquences d'une crise commerciale: tandis qu'au contraire, une Banque unique d'émission est le seul moyen de maintenir la circulation dans un rapport constant avec les cours étrangers, et qu'enfin le mode adopté récemment par la Banque d'Angleterre pour assurer ces résultats, est simple et efficace.

Après une expérience douloureuse, on a au moins reconnu la vérité de quelques principes. Il n'est plus question aujourd'hui de règlement contre l'exportation des monnaies d'or et un système a prévalu, qui, sous le contrôle de la publicité, promet d'assurer au pays une circulation à l'abri des fluctuations, en donnant toute facilité aux transactions commerciales. C'est sous l'empire de ces faits que lord Althorp a cru qu'il importait de proposer à la législature de renouveler, sous certaines conditions, les principaux privilèges de la Banque d'Angleterre.

Nos limites nous forcent à la simple énonciation des principes qui paraissent avoir guidé le gouvernement dans une négociation épineuse et difficile, et qui a été le sujet de longues discussions:

- » La publication mensuelle des comptes de la Banque;
- » Le remboursement d'une partie du capital;
- » Le retrait d'une partie des lois sur l'usure, qui, aujourd'hui, gênent l'action de la Banque et des autres établissements de ce genre;
- » Le paiement annuel par la Banque de 120,000 l. st., en échange des privilèges qui lui sont accordés;
- » Le cours légal du papier de la Banque d'Angleterre, excepté à la Banque elle-même et aux branches de cette Banque;
- » Le rapport trimestriel du montant de la circulation de toutes les autres Banques;

L'objet et l'importance de ces mesures ont été expliqués et démontrés par le chancelier de l'échiquier, dans son discours au parlement, où elles ont reçu la sanction des hommes les plus éclairés.

Le renouvellement de la charte de la Banque offrait une occasion favorable d'améliorer le système des banques par actions. Ces établissements ont commencé en 1825. Alors tous les inconvénients des banques étaient attribués à une cause unique, la restriction du nombre des associés. Il était naturel qu'on en cherchât le remède dans le retrait de cette disposition. On encouragea donc des compagnies nombreuses; on leur accorda, aussi bien qu'aux simples banquiers, le privilège d'émettre des billets sans autre garantie pour le public que celle qui résultait de l'accroissement du nombre des associés. Il se forma des établissements solides et respectables; il y en eut aussi d'une nature équivoque. Il était donc du devoir du gouvernement de s'occuper à assurer au pays les avantages que ces établissements pouvaient lui procurer, et de leur donner en même temps des droits plus justes à la confiance publique.

Lord Althorp proposa de les affranchir de certaines restrictions auxquelles ils sont aujourd'hui assujettis, de donner à la couronne le droit de leur accorder des chartes sous certaines conditions, dont les principales étaient l'entier versement de leur capital, et la réalisation d'une partie comme cautionnement en fonds publics. Ces conditions étaient de nature à être acceptées sans répugnance par toutes les Banques respectables; un grand nombre d'entre elles les sollicitaient comme protection: elles avaient pour but de retenir dans de justes bornes les opérations des banques qui fondent leur espoir de profit sur l'encouragement des spéculations hasardeuses, et qui imposent au public par l'étendue d'un capital qui n'existe que sur le papier.

Telles étaient les mesures proposées par le gouvernement, tels étaient les résultats qu'il se proposait, et ce n'est pas trop que d'assurer que ses plans avaient reçu l'approbation générale. Cependant les dispositions relatives aux Banques par actions ne tardèrent pas à rencontrer une opposition. Les banquiers de province s'alarmèrent: on vit dans la substitution immédiate du papier de la banque d'Angleterre une limitation absolue des engagements et la destruction des Banques de province. Le gouvernement ne voulant pas créer une alarme inutile, et pour laisser au public le temps de se convaincre de l'utilité et de la nécessité de ces dispositions, a consenti à en remettre la décision à une autre session. Cependant un acte a été passé, qui permet aux banques par actions de domicilier leur papier à Londres, et de tirer sur cette place pour une valeur au-dessous de 50 livres.

Bien qu'une des dispositions importantes du bill soumis au parlement ait été ajournée, la partie relative à la Banque d'Angleterre a reçu la sanction de la législature, qui a ainsi reconnu et confirmé les principes qui peuvent servir à établir et à diriger un système de circulation utile et régulier.

On voit, par ce qui précède, que pas même en Angleterre, il n'existe une liberté illimitée dans l'établissement et l'organisation des banques. Dans l'intérêt public, on a cru devoir les soumettre à certaines conditions, dont l'accomplissement est prescrit par la loi. La principale différence qui existe entre les banques anglaises et les banques belges, consiste en ce que, parmi ces dernières, il en est qui cherchent à se soustraire au contrôle du gouvernement, comme la Société Générale et la Société du Commerce, et que, parmi les premières il n'en est aucune qui ose hasarder une semblable tentative.

MINES.

L'art. 5 de la loi du 21 avril 1810, porte: « Les mines ne peuvent être exploitées qu'en vertu d'un acte de concession délibéré en conseil d'état. » Or, cette institution n'existe point parmi nous, et c'est ce qui explique le retard apporté depuis la révolution dans l'instruction des 650 demandes en main-tenue de concessions de concessions nouvelles ou extensions, formées jusque et y compris le premier trimestre de cette année. Mais, aujourd'hui, que la loi du 2 mai dernier, insérée en entier

dans notre n° 109, a rempli, par une création spéciale, cette lacune de la législation des mines qui a non-seulement arrêté pendant 6 ans la marche de l'administration, mais en outre entravé les développements que les exploitans non encore concessionnaires se proposaient de donner à leurs travaux, il faut espérer que le pouvoir exécutif s'empressera de statuer sur ces affaires, et facilitera ainsi l'établissement d'un grand nombre d'exploitations, et notamment de mines de houille. Ce résultat est bien désirable, car la consommation de ce précieux combustible augmente tous les jours et doit faire craindre, pour l'hiver prochain, une nouvelle hausse dans les prix, qui ont pourtant déjà atteint un taux qu'il serait fâcheux de voir dépasser pour beaucoup de branches d'industrie qui emploient la vapeur comme force motrice.

L'instruction de toutes ces affaires, dont quelques-unes présenteront des difficultés sérieuses, et la surveillance des nouveaux établissements, exigeront nécessairement une augmentation dans le personnel, si peu nombreux, du corps royal des mines; aussi un arrêté ministériel, en date du 20 avril, a décidé qu'il sera ouvert, à Bruxelles, le 2 octobre prochain, un concours pour l'examen des candidats aux places vacantes dans l'administration des mines (1). Il y a tout lieu d'espérer que de son côté le conseil des mines, institué par l'art. 1er. de la loi nouvelle, et chargé des attributions conférées au conseil d'état par la loi d'avril 1810, permettra au gouvernement de s'occuper sérieusement de cette branche si importante de nos productions nationales; car la Belgique est un des pays les plus favorisés sous le rapport des richesses minérales: l'exploitation de la houille, du fer et de la calamine rapporte annuellement plusieurs millions de francs de bénéfices, et nous possédons des mines de plomb, de cuivre, de manganèse, de schiste alumineux, etc., de bancs d'ardoises, de marbre, etc., susceptibles d'une exploitation très-productive.

Puisqu'il est question d'une promotion dans le corps des mines, nous ferons ici quelques observations que nous croyons opportunes et dignes de fixer l'attention du ministre appelé à la direction du département des travaux publics. Ces considérations nous sont suggérées par la retraite successive, en moins de quatre mois, de 5 employés des mines qui ont quitté le service de l'état pour prendre la direction d'établissements industriels appartenant à des particuliers; si nous sommes bien informés, d'autres encore sont sur le point de s'engager au service de quelques grands établissements où l'absence de bons directeurs se fait remarquer depuis plusieurs années. Ces fonctionnaires, qui ont consacré 10, 15 ou 20 années au service de l'état, abandonné 2 p. c. sur leur traitement pour s'assurer une pension qui les mette à même de vivre honorablement dans leurs vieux jours, n'ont pu prendre la résolution de se démettre de leurs fonctions, et de perdre le fruit de tant d'années de services dont la loi leur garantissait le fruit, que par la certitude d'obtenir des conditions qui compensassent amplement un aussi grand sacrifice; et, en effet, ceux qui ont donné leur démission, et qui ont contracté avec des sociétés, ont triplé ou quadruplé leurs appointements.

Nous pensons donc qu'en présence de tels faits, et lorsque l'on considère surtout le nombre des objets de science et d'art sur lesquels roulent les examens, les sacrifices pécuniaires qu'exigent les études préliminaires, les dangers incessants auxquels s'exposent les officiers des mines en inspectant et surveillant des travaux qui s'exécutent à 1500 ou 1800 pieds de profondeur, il faut que le gouvernement, s'il veut conserver et se procurer à l'avenir de bons employés dans cette partie, prenne, dans le plus court délai, les mesures nécessaires pour améliorer leur sort; il faut que ces mesures pour être efficaces, soient complètes, qu'elles donnent satisfaction suffisante aux prétentions légitimes; car, sans cela, les meilleurs sujets ne tarderont point à accepter les offres séduisantes qui leur sont faites, et compromettront par leur départ un service dont l'action ne peut-être ralentie sans exposer la vie d'une classe d'ouvriers d'autant plus précieuse que le nombre en diminue tous les jours, alors, qu'au contraire, il devrait augmenter, si l'on veut exécuter ces travaux d'art gigantesques que l'on projette de tous côtés et notamment dans la province de Liège.

Indépendamment des projets d'ouvrir de nouvelles rues dans le quartier de l'Est et de construire un béguinage central à St-Christophe, on s'occupe, nous dit-on, de rechercher le terrain le plus convenable pour y placer un collège et un pensionnat tout à la fois.

L'attention de nos magistrats communaux paraît être partagée entre l'emplacement du jardin botanique actuel de l'université et le terrain de l'ancien couvent des Clarisses, occupé par l'école de filles du sud et l'école vétérinaire.

Un fait qui semble dominer toute la question, c'est que le premier de ces terrains est la propriété de la ville, et le second celle des hospices qui ne vendraient peut-être pas à moins de 100,000 fr.

Cette considération est puissante pour une ville qui a tant d'embellissements et d'amélioration à faire; car, on ne doit pas le perdre de vue, dans l'emploi de l'emprunt de 2,000,000 de fr. soumis à l'approbation du gouvernement il ne se trouve compris aucune somme pour l'élargissement de la rue sous la Tour, dépense dans laquelle la ville devra nécessairement intervenir.

Si notre conseil communal donne la préférence à l'emplacement du jardin botanique, l'édifice qui y serait construit pourrait servir de salles aux collections d'objets d'arts et de sciences, dans le cas où l'université prendrait une très-grande extension, chose peu probable, mais toutefois possible.

Cet édifice pourrait avoir 1506 mètres de superficie; il serait construit en face de la rue Lulay du collège sur une ligne parallèle au bâtiment de l'orangerie, et en retour d'équerre de ce dernier bâtiment.

Le nombre et l'étendue des classes seront calculées pour 462 élèves, et le pensionnat pour 80 à 90 internes.

La dépense totale s'éleverait à fr. 238,973 70 c. pour la construction des bâtiments du collège et du pensionnat.

(1) Dans notre n° 112, nous avons publié les programmes des connaissances exigées pour ce concours.

Quant aux Clarisses, outre le prix du terrain que nous avons indiqué tout à l'heure d'une manière approximative, les constructions s'élevaient à 316,790, somme plus forte que celle qui est portée pour les bâtiments sur le jardin botanique; mais d'un autre côté il serait possible d'y rassembler un plus grand nombre d'élèves.

La superficie serait de 2005 mètres tandis que celle de l'autre projet n'est que de 1506.

Voici les objets mis à l'ordre du jour de la réunion du conseil communal qui aura lieu jeudi prochain à 5 heures de l'après-dîner.

Rapport du collège des bourgmestre et échevins sur la question de savoir si les crédits du budget de la ville tels qu'ils sont approuvés par la députation provinciale peuvent lui suffire pour assurer le service.

Réclamation de M. Sause, directeur du spectacle, sur la décision de la députation relative au supplément de subside de 4,000 frs. pour l'année théâtrale 1836-1837.

Réclamation du même sur la décision de la même autorité au sujet du subside de 24,000 frs. voté par le conseil pour l'année théâtrale 1837-1838.

Rapport de la commission de comptabilité sur le budget de 1837 du bureau central de bienfaisance.

Projet de règlement relatif aux embranchemens d'égoûts.

Rapport d'une commission sur les réclamations formées par des gardes civiques du quartier de l'Ouest sous le rapport de l'habillement.

Demande de disposer des fonds alloués au budget de 1836 pour achats de modèles à l'Académie de peinture.

Comptes d'apurement pour la taxe sur les chiens pour l'exercice de 1834.

Observations sur le redressement de la rue Grand Jonckeu. Délibération de la fabrique St-Jean relative à une demande qui concerne le paiement d'un terrain vendu.

Délibération de la commission des hospices, relative à une remise d'arrérages en faveur du Sr. Hannuse, de la V<sup>e</sup> Sauvage, et de ses enfants.

Nomination du Sr. Doudlet en qualité d'expéditionnaire au bureau de police.

Nous apprenons que la députation provinciale s'occupe avec activité de l'exposé de la situation des affaires de la province, qu'elle doit présenter à la session du conseil provincial qui doit s'ouvrir le 4 du mois prochain.

Les actionnaires de la Société du Casino du Beau-Mur se sont réunis samedi en assemblée générale. La séance a été ouverte par la lecture d'un rapport de M. Del Marmol, adopté la veille par la commission et dont les conclusions étaient: 1<sup>o</sup> Le plan de M. Rémont, architecte, sera-t-il adopté? 2<sup>o</sup> Les constructions intérieures de ce plan seront-elles entièrement et simultanément exécutées? Et dans la négative sur cette question, 3<sup>o</sup> La construction extérieure de l'édifice sera-t-elle complètement achevée, et les constructions intérieures seront-elles limitées à la salle de danse, à deux salons accessoires, à la confection des escaliers, à l'achèvement de quelques constructions secondaires, et à l'appropriation des jardins?

La première question a été adoptée à l'unanimité des 44 membres présents, et la seconde question ayant été écartée, la troisième a été adoptée unanimement. Il en est de même pour l'autorisation accordée à la commission de faire un emprunt de 97,000 francs, destiné à couvrir la dépense qu'entraînera l'exécution du plan modifié comme nous venons de l'expliquer, et pour la nomination de M. J. Neuville comme secrétaire de la commission, en remplacement de M. Robert jeune, démissionnaire.

On dit beaucoup de bien du plan de M. Rémont. (J. de la P.) Dans la nuit du 30 au 31 mai dernier, un vol avec effraction et escalade a été commis dans l'église primaire de Peer, les voleurs ont emporté deux crucifix, deux coeurs en argent bordés d'un liséré en forme de perles, deux couronnes de la Vierge et de l'Enfant Jésus en cuivre argenté, la dernière surmontée d'une croix dorée, deux petits reliquaires entourés d'une bande en argent.

ANNONCES.



COUPRY,

DÉBALLÉ A L'HOTEL DE LA POMMELETTE, RUE SOUVERAIN-PONT, POUR QUELQUES JOURS, A l'honneur de prévenir les habitants de cette ville et des environs, qu'il vient d'arriver Avec un choix de quincaillerie AU-DESSOUS DU PRIX ORDINAIRE. PRIX COURANT DE QUELQUES ARTICLES:

- Crayons fins, 12 douz. frs. 3; Cire fine et Pains à cacheter demi kilogr. fr. 1 80; Plumes très bonnes le mille frs. 12; Boîtes de veilleuses d'un an, centimes 40; Mèches à quinquets 12 douz. fr. 1 50; Savon de Windsor 12 tablettes, centimes 85; Eau de Cologne très bonne, la bouteille fr. 1; Eau de vie de lavande, la bouteille fr. 1 25; Papier lustré pour papillotes, mille feuilles, fr. 1 25.

ON DEMANDE un OUVRIER LIQUORISTE... S'adresser au bureau du commissariat ou l'on dira pour qui c'est.

A LOUER POUR LA SAINT JEAN, SUR AVROY, N. 640, UN QUARTIER... prix très modéré.

BELLE VENTE DE PLANTES ET D'ARBUSTES... VENDREDI 9 JUIN, à 3 heures de relevé.

LE 14 COURANT à 2 heures après-midi, il sera PROCÉDÉ A LA VENTE PUBLIQUE ET DÉFINITIVE DE QUATRE MEULES DE BON FOIN

MAISONS ET TERRAINS SIS A LONGDOZ, A VENDRE, SAVOIR: UNE MAISON, N° 282, SISE VIS-A-VIS DU BIEZ DU MOULIN A TAN.

JARDIN POTAGER De 6 ARES 41 MÈTRES, situé en lieu dit Elk-Bassine. S'adresser au notaire PARMENTIER, place du Théâtre Royal, à Liège.

AVIS. Conformément à l'avis que nous en avons déjà donné, DOUZE NOUVEAUX DIORAMAS OPTIQUES se trouvent exposés à dater du 5 juin.

A VENDRE un BUREAU EN CHÊNE, avec serrure d'un mètre 75 centimètres de largeur, sur 75 centimètres de longueur.

CORDON EN PIERRE DE TAILLE, à moulures, de vingt pieds de longueur; GRILLAGE EN FER BATTU, de neuf pieds de longueur.

A VENDRE UN BEAU SECRÉTAIRE, meuble antique, contenant quatorze tiroirs, fermant à clef, et une table à écrire.

Plus un cadre de trois pieds et demi de hauteur, destiné à recevoir une glace; et une jolie petite chiffonnière, composée de 8 tiroirs fermant à clef.

AVIS. Le public est prévenu qu'à partir du 1er juin prochain le bureau du commissariat de police du quartier de l'É., sera transféré au n° 784, rue Entre-deux-Ponts.

A LOUER UNE MAISON sise au Quai de la Sauvenière, N° 9, près de la porte d'Avroy.

LA COMMISSION ADMINISTRATIVE DES HOSPICES CIVILS DE LIÈGE, Mettra en ADJUDICATION PUBLIQUE AU RABAIS, sur simples soumissions, puis de vive voix...

DE CHARBON DE TERRE DIT CHAUFFAGE, PROVENANT DE L'UNE OU DE L'AUTRE DES EXPLOITATIONS SUIVANTES: L'ESPERANCE à Montegnée - LES SIX BONNIERS à Ongrée - HORLOT - GOSSON - BELLE VUE à St Laurent - CHAMPAY - KESSALLE à Jemeppe - et LAHAYE.

DEMANDE EN CONCESSION DE MINES DE FER, PLOMB, GALAMINE, ET TOUS AUTRES MINÉRAIS GÉNÉRALEMENT QUELCONQUES, SOUS DES TERRAINS D'UNE ÉTENDUE SUPERFICIELLE DE CENT SIX HECTARES, DÉPENDANS DE LA COMMUNE DES AWIRS.

Par pétition enregistrée au gouvernement de la province de Liège, le 31 mai 1837, sous le n° 1568, du répertoire particulier, les sieurs Jean Michel de Clerx de Waroux, domicilié aux Awirs, Jean Toussaint Beco et Laurent Discry, de Chokier, concessionnaires de la mine de houille du Sart d'Avette aux Awirs, ont demandé la concession des mines de fer, plomb, calamine, et tous autres minerais généralement quelconques, sisans sous des terrains d'une étendue superficielle de cent six hectares, dépendans de la commune des Awirs.

LA DÉPUTATION PERMANENTE DU CONSEIL PROVINCIAL, EN EXÉCUTION DE LA LOI DU 27 AVRIL 1830, ARRÊTE:

1° Les collèges des bourgmestres et échevins de la ville de Liège et des communes rurales de Chokier et Awirs, feront afficher pendant quatre mois consécutifs, la demande en concession ci-dessus analysée; ils feront aussi publier cette demande, chaque dimanche, à l'issue de l'office, devant la porte de la maison communale et de l'église paroissiale.

AVIS

CONTRE LES GOLS EN FAUSSE GRINOLINE

Dont la mauvaise tenue, le peu de durée et l'inconfort, sont reconnus.



La signature OUDINOT, seul breveté pour la vraie crinoline, d'uite double, est apposée sur chacun de ses cols sert de garantie, autrement déception.

DEPOIS à Liège, chez M. J. L. THONNAR, place du Spectacle, FOLLEVILLE, THOMAS, HANQUET et GILLON-NOSSENT.

VILLE DE LIÈGE.

Le collège des bourgmestres et échevins porte à la connaissance du public que le plan de rectification de la rue Agimont est déposé au secrétariat de la ville, où chacun peut le voir jusqu'au 10 de ce mois et faire sur son contenu les observations qu'il croira utiles.

BOURSES.

LONDRES, LE 2 JUIN.

Table of exchange rates for London, including 3% consolidated, Bel. em. 1832 C.D., Holl. Dette active, Portugais, etc.

ANVERS, LE 5 JUIN.

Table of exchange rates for Antwerp, including Anvers, Det. active, Emp. de 48 mill., Holl. Dette active, Rente remboursab., etc.

RÉSUMÉ DE LA BOURSE D'ANVERS DU 5 JUIN 1837.

Les fonds Espagnols, à notre bourse de ce jour ont été avec un peu de variation... On a fait peu d'affaires.

BRUXELLES, LE 5 JUIN.

Table of exchange rates for Brussels, including COURS, Act. des Hauts-P., Act. Charb. Flenu, Act. Banq. Ionc., etc.

VIENNE, LE 27 MAI.

Métalliques, 105 1/16 - Actions de la Banque, 1385 0/0.

PLACE D'ANVERS, LE 5 JUIN.

Café. - Sans affaires marquées. Coton. - Il s'est écoulé aujourd'hui environ 75 balles coton Géorgie et Surate, à prix non exactement connus.

MARCHE DE LIÈGE DU 5 JUIN 1837.

Froment vieux, l'hectolitre, fr. 16 07; Seigle vieux, id., fr. 12 68.

Imprimerie de J. Bis, Nossent, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège.